

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Ex-République Yougoslave de Macédoine

Intervention de la France

Genève, le jeudi 30 janvier 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de l'Ex-République Yougoslave de Macédoine.

La France salue la signature du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle tient également à saluer les efforts accomplis en matière de cohésion sociale, en particulier à destination des personnes de la communauté rom.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à l'ancienne République yougoslave de Macédoine :

1/ Prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la confiance des citoyens dans la justice macédonienne et pour limiter le recours à la détention préventive au strict nécessaire.

2/ Adopter toutes les mesures nécessaires pour assurer la liberté d'expression en veillant au traitement égalitaire des médias et en évitant toute ingérence dans la liberté de la presse. Une attention particulière aux observations et

recommandations du Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression qui a effectué une visite en juin 2013 est souhaitée.

3/ Intensifier les efforts pour lutter efficacement contre les manifestations de haine dont sont victimes les minorités.

4/ Veiller à ce que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre figure expressément dans la loi anti-discrimination et les programmes associés.

5/ Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Je vous remercie./.